

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Samedi 24 janvier 2026 à 15h00,

Salle "Jean Martin" (Activités Sociales de l'Energie)

33 rue du 8 mai, ZAC de Beaulieu-Puilboreau (à côté du dépôt Conforama)

Cher(e) adhérent(e), cher) et Ami(e),

Tu es convié(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera précédé d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la mise à jour des statuts du Moto-Club.
Ces Assemblées débuteront le **samedi 24 janvier 2026 à 15 heures précise**.

Nous te remercions d'être ponctuel, afin de pouvoir commencer à l'heure prévue et éviter de prendre du retard.

Ordre du Jour de l'AG Extraordinaire :

- Mise à jour des statuts

Ordre du jour de l'AG Ordinaire :

- Rapport moral et d'activité 2025
- Rapport financier de l'exercice 2025
- Election du Comité Directeur 2026
- Orientations du M.C. Rochelais pour 2026
- Questions diverses.

Comme chaque année, le Comité Directeur sera renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire par l'élection de 9 membres. En 2025, seuls 5 sièges ont été pourvus, ce qui n'a pas empêché le fonctionnement du moto-Club.

De nouvelles candidatures sont cependant souhaitées afin de fonctionner à effectif complet. Aussi, si tu désires prendre part aux décisions et à la gestion de ton club, nous t'invitons à te porter candidat(e) à l'aide du bulletin réponse ci-après.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un apéritif, d'un repas et d'une soirée festive (les danseurs pourront s'éclater) que nous serons heureux de partager avec l'ensemble des adhérents, des bénévoles et de leurs conjoints.

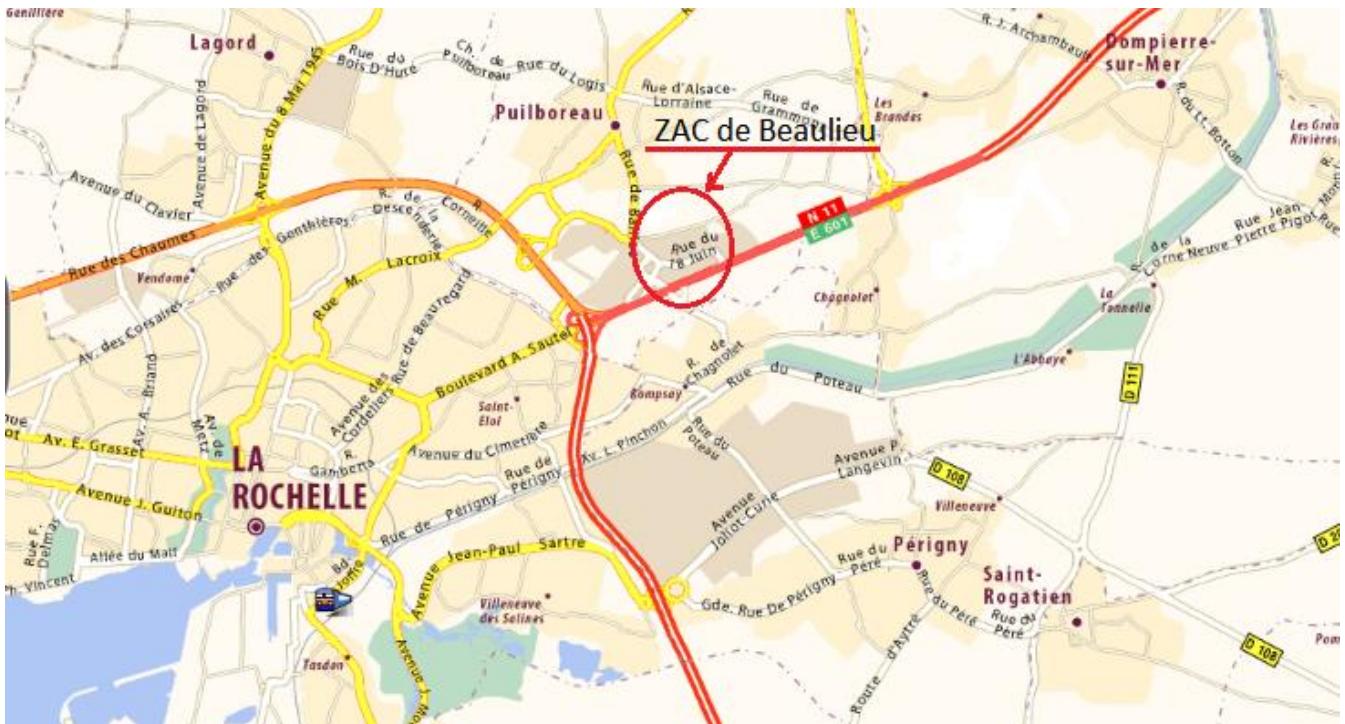
Le Moto-Club prend en charge une partie des coûts de la journée qui sont de l'ordre de 35,00 € par personne (pause-café, apéritif, repas, boissons, Champagne...), il est donc demandé une participation de **25,00 € par personne**.

Nous t'invitons à t'inscrire rapidement.

Compte tenu de l'importance de ces Assemblées, pour le bon fonctionnement et la pérennité de notre club, nous comptons sur la présence de tous. Dans l'attente du plaisir de nous rencontrer, nous te prions de croire en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Comité Directeur.

Attention !! Tous les membres et bénévoles 2025 du MC Rochelais ainsi que leurs conjoints sont invités à participer aux Assemblées Générales et à la soirée festive, cependant conformément aux statuts **seuls les adhérent(e)s à jour de leur cotisation 2026 pourront participer aux votes et être candidat(e)s à l'élection du Comité Directeur.**





ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

24 janvier2026

BULLETIN RÉPONSE

A retourner **impérativement avant le 17 janvier 2026** (réservation des repas au traiteur oblige) au secrétariat du Moto-Club :

M. Bernard CARTA 1 rue des Lauriers 17290 THAIRE (pour les chèques)
ou **moto-club.rochelais17@orange.fr** (pour les virements bancaires)

Mme, Mlle, M.

Assemblées Générales :

- assistera aux Assemblées Générales du 24 janvier 2026.
 ne pourra pas y assister, mais mandate par le présent bulletin qui a valeur de pouvoir ;

M^{me}, M^{lle}, M (*) adhérent 2026 du M.C. Rochelais, qui lui a donné son accord pour le (la) représenter lors des votes des Assemblées Générales extraordinaires et ordinaires du 24 janvier 2026.

- n'assistera pas aux Assemblées Générales du 24 janvier 2026.
 est candidat(e) à un poste au Comité Directeur 2026 (**)
 n'est pas candidat(e)

Repas festif :

- participera au repas festif et sera accompagné(e) de personnes.
 ne participera pas au repas

Ci-joint ma participation au repas et à la soirée, dex 25,00 € soit Euros

- par chèque à l'ordre du Moto-Club Rochelais
 par virement sur le compte : IBAN : FR76 1551 9390 8000 0203 9390 140 BIC : CMCIFR2A

signature :

Questions diverses que je désire voir aborder dans les débats de l'Assemblé Générale :

(*) Un adhérent ne peut représenter qu'une seule personne, aussi, si tu es dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale., renseigne-toi auprès de ton mandataire éventuel sur sa disponibilité avant de le désigner.

(**) Est éligible tout adhérent justifiant d'au moins 6 mois de cotisation dans l'Association, âgé de 16 ans minimum à la date de l'élection et bénéficiant de ses droits civiques.

Tout membre absent à l'Assemblée Générale élective ne peut, sauf cas de force majeure, être éligible.